

# Formation AMDA

Organisme de formation des élus agréé par le ministère de l'intérieur depuis septembre 2016

## La Mise en Place du Budget

### Objectifs pédagogiques :

Maîtriser les principes budgétaires et les éléments fondamentaux de l'organisation financière de la collectivité, maîtriser le contenu et les étapes de l'élaboration du budget, appréhender les nouvelles dispositions de la loi de finances pour 2018.

### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

#### LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

1. Les autorités réglementaires chargées de la préparation du budget
2. Les organes de réflexion et de consultation
3. Le débat d'orientation budgétaire (intérêts et contenu)
4. Le budget n'est pas encore voté ! Peut-on engager des dépenses de fonctionnement et d'investissement ? Et si oui, selon quelles modalités ?
5. Les différentes techniques de préparation du budget
6. Le recensement des informations indispensables (internes et externes à la collectivité)
7. Un objectif essentiel : réaliser des économies budgétaires
8. Le budget doit être la traduction, le premier maillon d'une démarche pluriannuelle (nécessité de mettre en œuvre une prospective budgétaire)
9. Une analyse financière succincte
  - Identifier la santé financière de la collectivité
  - Repérer les marges de manœuvre
  - Déterminer le résultat de l'exercice précédent

#### LA MISE EN FORME DU DOCUMENT BUDGÉTAIRE

1. Première estimation
2. Fixation des dépenses et des recettes de base
3. Détermination de la politique fiscale
  - La valeur locative cadastrale et les bases d'imposition
  - L'état 1259
  - Le vote des taxes (aspects pratiques)
3. Le recours aux emprunts
4. Dégager la marge de manœuvre)
5. Utilisation de la marge de manœuvre en fonctionnement et en investissement
6. Ventilation des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement
7. Affecter le résultat
8. Inscription des mouvements d'ordre (amortissements)
9. Les derniers ajustements et recherche de l'équilibre réel du budget
10. Le vote (modalités) et le contrôle du budget

#### CAS PRATIQUE DE MISE EN PLACE DU BUDGET

#### LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCE POUR 2018

**BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT 4 JOURS AVANT LA DATE CHOISIE**

**DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES ET SOUS RÉSERVE DE 15 PERSONNES MINIMUM INSCRITES**

Association des Maires du Département des Ardennes - ✉ 6 rue de Clèves BP 224 - 08102 CHARLEVILLE MEZIERES cedex

☎ 03 24 33 27 75 - ✉ [amda@maires08.fr](mailto:amda@maires08.fr)

Collectivité / EPCI .....  
M, Mme, Mlle ..... Fonction .....  
M, Mme, Mlle ..... Fonction .....  
Tél : ..... - Fax : ..... - votre mail : ..... @ .....  
\* Cocher la date retenue

#### LA MISE EN PLACE DU BUDGET

Jeudi 08 Février 2018- 9h à 17h00  
Lieu à définir

Vendredi 09 Février 2018- 9h à 17h00  
Lieu à définir

Coût par personne (repas compris) : Communes ou EPCI

Adhérents => 40 €/pers. X ..... nb de personnes - Non Adhérents => 50 €/pers. X ..... nb de personnes

Règlement par  Mandat administratif  
 Chèque n°

Signature du Maire ou du Président  
Date et Cachet de la collectivité